



CABINET

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 24 novembre 2020

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom du député de Nelligan, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 25 novembre, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,

Anik Montminy

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale reconnaisse que des milliers de petites et moyennes entreprises doivent présentement garder leurs portes fermées en raison des restrictions imposées pour les commerces en zone d'alerte maximale;

Qu'elle reconnaisse que les entreprises ne se trouvant pas en zone d'alerte maximale, soit les zones jaune et orange, doivent aussi composer avec des réductions importantes de leur chiffre d'affaires;

Qu'elle reconnaisse que les décisions gouvernementales ont un impact majeur sur les finances de nos PME québécoises;

Qu'elle reconnaisse que les entreprises doivent notamment continuer d'assumer les frais fixes;

Qu'elle prenne acte que les mesures d'aide proposées par le gouvernement caquiste font en sorte d'augmenter fortement le taux d'endettement des PME du Québec;

Qu'elle dénonce que l'aide pour les commerces en zone d'alerte maximale ne soit pas offerte aux autres commerçants du Québec;

Qu'elle dénonce les délais encourus par les entreprises du Québec qui attendent le décaissement relié aux mesures d'aide gouvernementales;

Qu'enfin, l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il mette sur pied avec diligence un contrat moral avec les PME du Québec, contrat incluant des mesures additionnelles d'aide directe et l'amélioration de la prévisibilité ainsi que de l'accessibilité de l'aide offerte aux entreprises. »

Présentée par le député de Nelligan

Le mercredi 25 novembre 2020